



Paris, le 08 novembre 2021

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ASV des Médecins : quelle revalorisation en 2022 ?**

L'ASV (allocation supplémentaire vieillesse) des médecins, appelée aussi PCV (prestation complémentaire vieillesse) est l'un des trois régimes de retraite des médecins libéraux (avec la retraite de base CNAVPL et la complémentaire CARMF). Il s'agit d'un système de retraite spécifique issu de la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie. Il est financé aux 2/3 par l'assurance maladie en contrepartie des honoraires respectant les tarifs fixés dans la convention. Il constitue 34% de la retraite du médecin.

Alors qu'une valorisation de 1,1% est prévue en 2022 des valeurs de service des pensions de tous les régimes de base dont celui de la CNAVPL, quid de l'ASV ? On attend toujours le début d'une discussion avec la tutelle, alors qu'une lettre conjointe du Ministre des solidarités et de la santé et du Secrétaire d'Etat chargé des retraites en date du 6 avril 2021 prévoyait « d'engager cette réflexion sans attendre davantage ».

Ce régime en perte en 2011, avait nécessité une réforme, avec l'effort de toutes les parties, comprenant :

- Une baisse de la valeur de service des points, suivi d'un blocage de cette valeur jusqu'en 2020 ;
- Une hausse des cotisations, avec l'instauration d'une cotisation proportionnelle.

Lors de la convention médicale de 2016, il avait été effectué une adaptation de certains paramètres.

Les résultats sont présents, avec un montant des cotisations supérieur à celui des prestations, ce qui a permis une hausse de 0,40% de cette pension en 2021, avec un excédent, et des réserves.

Ceci permet en projection actuarielle une hausse de la valeur du point de service en 2022 de 1% par an, avec des réserves restantes positives à l'horizon 2040, sans augmentation du taux des cotisations.

Face à une inflation en progression, les médecins retraités actuels et futurs ne comprendraient pas un nouveau blocage de la retraite ASV en 2022.

Le SN-MCR demande instamment une réponse, pour assurer l'avenir des retraites des médecins libéraux, avec un régime ASV réactif.

**Contact presse** : Dr Yves DECALF - Président 06 80 87 86 85 ydecalf@gmail.com

**Syndicat National des Médecins Concernés par la Retraite**

[snmcr@club-internet.fr](mailto:snmcr@club-internet.fr)

<http://www.retraitemedecin.org/>